

## Session ordinaire

### Date de la convocation :

Le 14 septembre 2023

### Date d'affichage :

Le 14 septembre 2023

### Nombre de conseillers Communautaires :

**En exercice :** 33

**Présents :** 25

**Votants :** 33

### Votes exprimés :

**Pour :** 28

**Contre :** 0

**Abstention :** 5

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise, légalement convoqué s'est réuni le vingt septembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures au centre socio-culturel de Nazelles-Négron, sous la présidence de Monsieur Yves AGUITON.

**Présents :** Monsieur Yves AGUITON, Monsieur Brice RAVIER, Madame Sandra GUICHARD, Monsieur Jean CORNUAULT, Madame Myriam SANTACANA, Madame Corinne SIMONEAU, Monsieur Lionel CHISSON, Madame Evelyne LAUNAY, Monsieur Luc FAVIA, Monsieur Vincent RALLE, Madame Karine ROUMANEIX, Monsieur Johnny VERCOUILLIE, Monsieur Thierry BOUTARD, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Pascal DUPRE, Madame Virginie GAY-CHANTELOUP, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Claude CICUTTI, Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Gérard LELEU, Madame Blandine BENOIST, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Jocelyn GARCONNET, Madame Christine FAUQUET, Monsieur Frédéric SAROUILLE.

**Pouvoirs :** Madame Chantal ALEXANDRE à Madame Evelyne LAUNAY, Madame Jacqueline MOUSSET à Monsieur Thierry BOUTARD, Monsieur Marc LEONARD à Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Didier ELWART à Monsieur Claude CICUTTI, Monsieur Cyrille MARTIN à Madame Virginie GAY-CHANTELOUP, Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON à Monsieur Frédéric SAROUILLE, Madame Catherine MEUNIER à Monsieur Jocelyn GARCONNET, Monsieur Philippe DENIAU à Madame Blandine BENOIST.

**Excusé(s) :** -

**Secrétaire de séance :** Madame Virginie GAY-CHANTELOUP

## Délibération n°2023-09-19

### Administration générale

#### Désignation des représentants de la Communauté de communes du Val d'Amboise au sein du Conseil d'Administration de l'Association pour l'Habitat des Jeunes en Pays Loire Touraine (ASHAJ)

*Monsieur Yves AGUITON, Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L5214-16 ;

**Vu** la délibération n° 2020-05-24 du 3 septembre 2020 relative à la désignation des membres de la CCVA au sein du conseil d'administration de l'Association pour l'Habitat des Jeunes en Pays Loire Touraine (ASHAJ) ;

**Vu** la délibération n° 2021-06-12 du 23 septembre 2021 relative à la modification des membres de la CCVA au sein du conseil d'administration de l'Association pour l'Habitat des Jeunes en Pays Loire Touraine (ASHAJ) ;

**Vu** les statuts de l'Association pour l'Habitat des Jeunes en Pays Loire Touraine (ASHAJ), notamment l'article 9 ;

**Vu** la convention d'objectifs 2022-2024 en date du 19 mai 2022 avec l'Association du Foyer des Jeunes Travailleurs ;

**Vu** l'avis favorable du Bureau communautaire du 13 septembre 2023.

**Considérant** que le comité de direction de l'Association pour l'Habitat des Jeunes en Pays Loire Touraine est composé de 20 à 25 membres :

- **Le collège des membres actifs**, composé de 10 à 15 membres. Ils sont élus pour deux ans par l'Assemblée Générale.

- **Le collège des « Collectivités et intercommunalités »** réparti comme suit :
  - o La Communauté de communes du Val d'Amboise : 3 membres et 3 suppléants ;
  - o La Communauté de communes du Castelrenaudais : 1 membre et 1 suppléant ;
  - o Le Pays Loire Touraine : 1 membre et 1 suppléant ;
  - o La Communauté de communes Bléré-Val de Cher : 1 membre et 1 suppléant.
  
- **Le Collège des « Associations et Organismes »** : Administrateurs désignés par :
  - o Le GEIDA : 1 membre ;
  - o La Mission Locale Loire Touraine : 1 membre.
  
- **Le Collège des résidents et usagers** :
  - o Conseil de Vie Sociale : 2 membres désignés selon les modalités prévues par le règlement intérieur du CVS ;
  - o Usager non résident : 1 membre élu pour 2 ans par l'Assemblée Générale.

De ce fait, la Communauté de communes de Val d'Amboise, en qualité d'EPCI, doit désigner trois (3) délégués titulaires et trois (3) délégués suppléants.

**Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :**

- **De désigner** comme représentants de la Communauté de communes du Val d'Amboise au sein du Conseil d'Administration l'Association pour l'Habitat des Jeunes en Pays Loire Touraine, les personnes suivantes :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Pierre MORIN	Claude CICUTTI
Virginie GAY-CHANTELOUP	Pascal DUPRE
Karine ROUMANEIX	Myriam SANTACANA